

	Commission Locale sur l'Eau Du SAGE Orb Libron Séance du 16 décembre 2009 Compte rendu
---	---

L'an Deux Mille Neuf, le 16 Décembre.

La Commission Locale sur l'Eau du SAGE Orb Libron, dûment convoquée à l'Hôtel du Département à Béziers, sous la présidence de Monsieur le Préfet de l'Hérault, représenté par Monsieur Eric MUTIN, responsable du service Eau Environnement, animateur MISE 34.

Nombre de membres de la CLE : 55

Date de la convocation : 1^{er} décembre 2009

MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTÉ	COLLEGE	MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTÉ	EXCUSÉ
MME PAULETTE CHARLES		ÉLU	MR JEAN PASCAL PELAGATTI	*	ÉLU
MME MICHELLE WEIL		ÉLU	MME MARTINE BRUN		ÉLU
MME JACQUELINE ALQUIER	*	ÉLU	MR ROBERT GELY	*	ÉLU
MR REMY PAILHES	*	ÉLU	MR FRÉDÉRIC LACAS		ÉLU
MR JEAN MICHEL DU PLAA	*	ÉLU	MME SARAH FAURE	*	ÉLU
MR HENRI CABANEL	*	ÉLU	MR HENRI CAVALIER	*	USAGERS
MR NORBERT ETIENNE	*	ÉLU	MR JEAN GUY AMAT	*	USAGERS
MR CHRISTOPHE LABORIE		ÉLU	MR HENRI MIQUEL	*	USAGERS
MR JEAN ARCAS	*	ÉLU	MR ROGER MARTIN		USAGERS
MR JEAN NOEL BADENAS	*	ÉLU	MR VICTOR VERGNES	*	USAGERS
MME FLORENCE TAILLADE	*	ÉLU	MR BORIS URSAT	*	USAGERS
MR BERNARD AURIOL	*	ÉLU	MR ERIC BELLUAU		USAGERS
MR GERARD GAUTIER	*	ÉLU	MR MICHEL PITMAN	*	USAGERS
MR JEAN CLAUDE BOLTZ	*	ÉLU	MR PASCAL GRABETTE		USAGERS
MME FRANCINE MARTY	*	ÉLU	MR ANDRE FIEU	*	USAGERS
MR THIERRY CAZALS	*	ÉLU	MR JEAN BATTLE	*	USAGERS
MR MICHEL BOZZARELLI	*	ÉLU	MME KAREN SUTER	*	USAGERS
MR CHARLES HEY		ÉLU	MR YVES BRUNETTO	*	USAGERS
MR CLAUDE GUZOVITCH	*	ÉLU	MR GUILHEM JOHANNIN		USAGERS
MR CHRISTIAN MARTINEZ	*	ÉLU	MR ALEXIS LACOMBE	*	USAGERS
MR JEAN LOUIS JOVIADO	*	ÉLU	MR LE REPRESENTANT DE LA MISE	*	ÉTAT
MR FRANCIS BARSSE		ÉLU	MR LE REPRESENTANT DE LA DIREN	*	ÉTAT
MR ALAIN ROMERO	*	ÉLU	MR LE REPRESENTANT DE LA DRJS34		ÉTAT
MR GÉRARD BARO	*	ÉLU	MR LE REPRESENTANT DE LA DDT 12		ÉTAT
MR SERGE LACOUCHE	*	ÉLU	MR LE REPRESENTANT DE L' AERMC	*	ÉTAT
MR GÉRARD LLECH		ÉLU	MR LE REPRESENTANT DE LA DDASS 34	*	ÉTAT
MR CHRISTIAN FRANCES	*	ÉLU	MR LE REPRESENTANT DE L'ONEMA	*	ÉTAT
MR PHILIPPE VIDAL	*	ÉLU			

Représentant MISE : MUTIN Eric

Représentant DIREN : LECAT Gabriel

Représentant DDASS34 : MORELL Catherine

Représentant AERMC : GRAILLE Chantal

Représentant ONEMA : RICHARD Sylvain

Assistaient également à la réunion :

Messieurs RIPPERT Laurent, GUERRERO Alain, DARLES Vincent, GILBERT Yannis, Mesdames FUZIER Brigitte, ROMAN Frédérique, Syndicat Mixte de la Vallée des Vallées de l'Orb et du Libron ; Mr ENJALBERT Pierre, Syndicat Béziers la Mer, Mr BROUILLET Jean Louis, CG34, LAFFON Christophe, Chambre d'Agriculture de l'Hérault ; Mr RIVIERE Jean Luc, AERMC ; Mme COURBIS Charlotte, MISE;

OBJET :	COMPTE RENDU
----------------	---------------------

Début de séance 14 heures :

DELIBERATION N°1 : ELECTION DU PRESIDENT DE LA COMMISSION LOCALE SUR L'EAU. RAPPORTEUR : ERIC MUTIN

Après avoir constaté le corum (41 présents ou mandat), le rapporteur rappelle les règles relatives à l'élection du président de la Commission locale sur l'Eau.

Le rapporteur, fait appel à candidature.

Monsieur Jean ARCAS, conseiller général de l'Hérault et maire d'Olargues, propose la candidature de Monsieur Jean Noël BADENAS, président du Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron.

Il est procédé au vote à bulletin secret :

A l'issue du 1^{er} tour, les résultats suivants sont obtenus :

Nombre de votants (collège des élus) : 24

Nombre de voix pour Jean Noël BADENAS : 24

Résultat : Monsieur Jean Noël BADENAS est élu président de la Commission Locale sur l'Eau du SAGE ORB Libron à l'unanimité

DELIBERATION N°2 : VALIDATION DES REGLES DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION LOCALE SUR L'EAU. RAPPORTEUR : LAURENT RIPPERT

Le rapporteur présente le projet de règles de fonctionnement de la Commission Locale sur l'Eau du SAGE Orb Libron

Ouï l'exposé du rapporteur, et après en avoir débattu :

La Commission Locale sur l'Eau du SAGE Orb Libron, à l'unanimité :

- **Valide les règles de fonctionnement de la Commission Locale sur l'Eau du SAGE Orb Libron.**

DELIBERATION N°3 : MISE EN PLACE DU BUREAU DE LA COMMISSION LOCALE SUR L'EAU. RAPPORTEUR : JEAN NOEL BADENAS

Le rapporteur rappelle la composition du bureau :

Collège des élus : 6 membres dont le président membre de droit : les représentants des élus au bureau sont élus par le collège des élus.

Collège des usagers : 3 membres élus par le collège des usagers

Collège de l'Etat : 2 membres élus par le collège de l'Etat

Le Président propose, pour le collège des élus :

Monsieur Christian FRANCES, pour le poste de Vice Président

Monsieur Norbert ETIENNE, pour la commission ressource en eau

Monsieur Jean Pascal PELAGATTI, pour la commission gestion des inondations

Madame Sarah FAURE, pour la commission qualité des eaux

Monsieur Bernard AURIOL, pour la commission Eau et aménagement du territoire

Le Président met au vote la proposition.

Le collège des élus élit à l'unanimité (23 voix pour) les membres proposés.

Le collège des usagers propose, pour le bureau :

Monsieur Jean Guy AMAT, représentant CCI

Monsieur Yves BRUNETTO, groupement du Faubourg

Monsieur Henri CAVALIER, chambre d'agriculture

Le Président met au vote la proposition.

Le collège des usagers élit à l'unanimité (10 voix) les membres proposés.

Le collège de l'Etat propose, pour le bureau.

L'Agence de l'Eau

La MISE

Le collège de l'Etat élit à l'unanimité (5 voix) les membres proposés.

Vu le résultat des votes, le président met en place le bureau de la Commission Locale sur l'Eau du SAGE ORB LIBRON :

Monsieur Jean Noël BADENAS, président

Monsieur Christian FRANCES, Vice Président

Monsieur Norbert ETIENNE, commission ressource en eau

Monsieur Jean Pascal PELAGATTI, commission gestion des inondations

Madame Sarah FAURE, commission qualité des eaux

Monsieur Bernard AURIOL, Eau et aménagement du territoire

Monsieur Jean Guy AMAT, représentant CCI

Monsieur Yves BRUNETTO, groupement du Faubourg

Monsieur Henri CAVALIER, chambre d'agriculture

L'Agence de l'Eau

La MISE

DELIBERATION N°4 : AVIS SUR LA DEMANDE D'EXTENSION DU PERIMETRE DE RECONNAISSANCE DU STATUT D'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN DU SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON . RAPPORTEUR : JEAN NOEL BADENAS

Le syndicat mixte de la vallée de l'Orb, reconnu en décembre 2008 comme établissement public territorial de bassin (EPTB) sur le bassin de l'Orb au titre de l'article L 213-12 du code de l'Environnement ayant récemment modifié ses statuts pour devenir le syndicat mixte des vallées de l'Orb et du Libron a saisi le Préfet de la Région Rhône Alpes, Préfet coordonnateur de bassin, sur une demande d'extension de son périmètre d'intervention en tant Qu'EPTB au bassin du Libron.

Le syndicat mixte des vallées de l'Orb et du Libron a pour objet la facilitation de l'action des collectivités territoriales et de leurs groupements dans les domaines de la gestion équilibrée et durable de la ressource, de la prévention des inondations, de la préservation et de la gestion des zones humides. Il répond aux critères définis par le code de l'environnement, tant en ce qui concerne ses statuts qu'en ce qui concerne ses missions.

S'agissant d'un établissement existant, la procédure d'instruction prévoit la consultation des régions et départements concernés qui ne sont pas membres du syndicat, du comité de bassin mais également de la commission locale de l'eau.

Ainsi, la commission locale de l'eau Orb-Libron étant concernée par le bassin du Libron, le Préfet de la Région Rhône Alpes, Préfet coordonnateur de bassin, a saisi son avis sur la demande formulée par le syndicat mixte des vallées de l'Orb et du Libron.

Où l'exposé du rapporteur, et après en avoir débattu :

La Commission Locale sur l'Eau du SAGE Orb Libron, à l'unanimité :

- **émet un avis favorable sur la demande d'extension du périmètre de compétence de l'établissement public territorial de bassin déposée par le syndicat mixte des vallées de l'Orb et du Libron**

**Béziers, le 16 décembre 2009
Pour Expédition conforme**

Le Président



Jean Noël BADENAS